



HAL
open science

Musée de l'histoire de la justice

Marc Renneville, Jean-Lucien Sanchez, Sophie Victorien

► **To cite this version:**

Marc Renneville, Jean-Lucien Sanchez, Sophie Victorien. Musée de l'histoire de la justice. Marc Renneville, Jean-Lucien Sanchez et Sophie Victorien. , 2015, 979-10-93207-09-04. halshs-01390788

HAL Id: halshs-01390788

<https://shs.hal.science/halshs-01390788>

Submitted on 16 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

MUSÉE DE L'HISTOIRE DE LA JUSTICE



PRÉFACE

*« Si l'ignorance n'est pas toujours un crime, ses panégyristes devraient sentir qu'au moins, elle est toujours un mal »,
Abbé Grégoire, Rapport sur le vandalisme, 1794, p. 9.*

La justice n'appartient à personne, elle est le bien de tous. Qu'elle s'incarne en sentiment, vertu ou institution, la notion de justice est intimement liée à l'histoire des hommes et des sociétés. Elle s'exerce par fonction mais il n'est nul besoin d'être juriste ou magistrat pour la percevoir ou la ressentir. L'administration de la justice est souvent objet de discussion, de conflits et d'incompréhension. Elle suppose en démocratie l'adhésion volontaire des citoyens à ses institutions et on affirme volontiers de nos jours que la demande de justice n'a jamais été aussi grande.

Malgré cette demande, l'histoire de la justice reste méconnue du public. Serait-ce parce qu'elle paraît peu utile et faiblement désirable? Serait-ce parce qu'elle est perçue comme une prérogative réservée à une élite? Quelle que soit la réponse, cet état de déshérence est marqué par le fait que l'histoire de la justice ne bénéficie aujourd'hui d'aucun musée national dédié. On imaginerait bien l'entrée de ce musée au 36 quai des Orfèvres à Paris mais ce n'est là qu'un rêve. La réalité est que la pose de la première pierre du musée de l'histoire de la justice n'est liée à aucun bâtiment ou lieu chargé d'histoire.

L'acte fondateur de notre projet n'est pas un geste architectural ou l'expression d'une volonté politique. Il trouve son origine dans un collectif informel de chercheurs, de conservateurs, d'archivistes, de documentalistes et de collectionneurs qui ont généreusement contribué au développement d'une plateforme de publication en ligne dédiée à l'histoire de la justice. L'idée de musée a pris forme dans la dynamique de cette expérience. Elle est le fruit de dix années de partenariats et de réalisations numériques mises à la disposition de tous en libre accès. Elle est aussi l'expression de la conviction que l'histoire peut contribuer d'une manière décisive à une compréhension mieux partagée de la législation, des politiques, des procédures, des lieux, des professionnels de la justice et des justiciables à la condition que les historiens acceptent, sans rien céder aux exigences scientifiques de leur discipline, d'élaborer des formes de restitutions accessibles au public dans une double démarche d'information et d'appropriation par les citoyens. Il y a ici urgence, à plus d'un titre. Autrefois, l'abbé Grégoire fustigeait le vandalisme et contribuait à forger la notion de patrimoine en l'étendant aux acquis des

arts et des sciences. Aujourd'hui, les vandales de la justice ont changé de visage. S'ils ne détruisent plus les biens mobiliers de la nation, ils privilégient toujours leur intérêt particulier, ils feignent d'ignorer la complexité des situations, ils encouragent les réactions émotionnelles, ils entretiennent les peurs collectives et méprisent la démarche scientifique. Seule une raison collaborative peut contrer ce nouveau péril. Le musée de l'histoire de la justice a vocation à en être l'expression.

Un « cyber-musée » ne possède pas de réserves pour conserver les objets du patrimoine matériel et il ne dispose pas de bâtiment pour l'accueil du public. Ce sont là des limites concrètes et incontournables. Pour le reste, notre espace muséal prend en charge des missions classiquement dévolues aux musées. Il vise à constituer un patrimoine unique relatif à l'histoire de la justice à des fins de conservation, d'étude, d'exposition, de diffusion et de transmission. Il sera le lieu d'accueil et d'expérimentation de scénographies, d'esthétiques et de nouvelles écritures numériques afin de combiner, par exemple, la déterritorialisation de son espace avec la géolocalisation de certains objets. Nous espérons ainsi construire un espace où l'on fera la part belle à l'expérience sensorielle, tant il est vrai que l'histoire est aussi affaire

de perception mentale, de visualisation, de sonorité, de toucher, d'odeurs et de goût. Le numérique permet aujourd'hui la reproduction d'une immersion proche de la cinématographie. On peut gager que l'avenir abolira cette limite liée à une visualisation sur écrans.

Un espace muséal donc, mais pour quelle histoire? Notre politique scientifique est claire. Elle vise à promouvoir une histoire de la justice irréductible à une lecture univoque, que celle-ci soit policière, juridique, judiciaire ou pénitentiaire. Il s'agit d'explorer l'idée de justice dans une vision plurielle qui ne s'arrête pas aux découpages administratifs et politiques du présent. Notre approche multiplie les variations d'échelles et de diachronie. Elle est aussi foncièrement ouverte à l'apport des mémoires particulières, des témoignages, à la multiplication des points de vue, dans les limites d'une éthique respectueuse des droits de l'homme et du métier d'historien. Nous faisons ainsi le pari qu'une telle co-élaboration peut élever l'expérience historique au statut de ressource qui, sans donner de leçon, offre une pédagogie de l'action. Un fait travaillé du point de vue historique est souvent plus complexe qu'un fait entretenu par la mémoire collective, mais cette complexité n'égalise pas tout, et surtout pas le rapport du passé au présent. L'histoire est moins un savoir relativiste qu'une

discipline de la différence (ce qui change, ce qui ne change pas) porteuse d'une dimension « éthique » ou « morale ». Quelle que soit la complexité d'une situation ou la pesanteur d'un déterminisme économique, social ou politique, l'histoire permet d'établir des différences de comportement individuel.

Un espace muséal donc, mais pour quel patrimoine ? L'histoire est, par définition, ce qui est digne de mémoire et le patrimoine est un bien d'héritage considéré à ce titre comme digne d'être transmis à nos successeurs. Il nous paraît temps de saisir dans le domaine judiciaire la valeur des multiples déclinaisons du patrimoine immatériel que nous offre le passé, qu'il s'agisse du patrimoine juridique constitué par la somme des lois de notre pays, ou encore du patrimoine scientifique des recherches réalisées sur la justice.

Quant au patrimoine mobilier, il faut bien admettre qu'à côté des lieux de pouvoir que sont les palais de justice et les scènes de la justice rendue (rituels, costumes...), les institutions de contrainte telles que les prisons, les asiles, les bagnes et les internats de rééducation acquièrent bien rarement le caractère exceptionnel qu'André Malraux conférait aux édifices dignes d'être inscrits au patrimoine national. À quoi bon alors conserver

la mémoire d'édifices souvent insalubres et crasseux ? À quel titre ?

La mémoire collective se construit par l'édification de lieux communs valorisés : partagés, remémorés et commémorés autant que de besoin, ils participent de la construction d'une identité consensuelle. Mais la mémoire collective fonctionne aussi à l'oubli, pour ce qu'elle ne veut ni voir ni entendre. Il existe, à côté des batailles gagnées, des conquêtes politiques, scientifiques et sociales, des bâtiments de haute culture et de grande rareté, une multitude d'objets et de thèmes auxquels on ne prête guère attention. Les institutions de contrainte en font partie.

Loin d'être exceptionnelles au sens où l'entendait Malraux, ces institutions partagent ce trait d'être toujours singulières. Chaque établissement, chaque lieu est le produit d'une histoire plurielle, souvent conflictuelle, déniée, violente, dont les traces mémorielles relèvent d'une transmission orale fragile, d'objets du quotidien réduits à leur valeur d'usage aux yeux de leurs contemporains, de documents administratifs et de pratiques professionnelles banalisées, méconnues ou tout simplement ignorées.

Notre projet porte l'intention de lever l'opacité de ces lieux. Nous souhaitons contribuer à

mettre au jour leur richesse ignorée. Il s'agira de montrer ce qui n'y est pas visible d'ordinaire, moins par volonté calculée de dissimulation que par manque d'attention ou négligence, parce que ça n'en vaut pas la peine. Il s'agira tout autant de franchir les murs de la méconnaissance et des préjugés. Pour y parvenir, nous irons à la rencontre des personnes et des lieux afin de recueillir des témoignages, d'observer et laisser dire ceux qui trop souvent n'ont pas la parole. L'objectif est de produire au final un nouveau regard sur ces institutions et pratiques judiciaires qui méritent d'être inscrites dans une histoire à part entière : la nôtre.

Ce catalogue est une première édition. Son ambition est modeste : il s'agit de donner une idée de la richesse des contenus d'ores et déjà mis à disposition du public. L'accent est mis principalement sur les expositions, les visites virtuelles de lieux de justice et les collections.

Le musée en ligne est par définition évolutif et voué à s'adapter aux liens tissés avec ses publics. Il n'est ni un supplément ni un substitut à un musée national de l'histoire de la justice mais il aura pleinement atteint son objectif s'il parvient à en révéler la nécessité et en susciter le désir.

Marc Renneville



LES EXPOSITIONS



N° 1. le frère Pierre qui fait un discours sous le Pequet sous le N° 2 qui le fait lire moi et
 lui prouve le contraire et le frère Sarrailant et s'efforce de lui débiter sa taine mais Meyer lui fait faire un songe
 d'enfer (N° 3) qui est le Père pénit qui se flangue en robe. Et N° 12 le surveillant lui prouve qu'il a raison le N° 3
 qui est Meyer lui prouve le contraire. Enfin pour avoir les raisons d'entre les autres prisonniers voyez la signature de
 Meyer. Arrivé à Mont le 20 Juin 1809. fait à la grande Roquette le 28 Juillet 1809. Henry Meyer.

HISTOIRE DE LA PEINE DE MORT EN FRANCE (1789-1981)

Jean-Claude Farcy (en collaboration avec Marc Renneville)



L'exposition retrace l'histoire de la peine de mort en France depuis la Révolution jusqu'à son abolition. Elle est composée de plus de 200 vues. L'iconographie provient des Archives nationales, du Service de la mémoire et des affaires culturelles de la Préfecture de police, du Musée de l'histoire vivante de Montreuil et de la Direction de l'administration pénitentiaire. Corpus complémentaires : les trois débats parlementaires sur la peine de mort. Cette exposition est également disponible en version anglaise.



LES EXÉCUTIONS PUBLIQUES DANS LA FRANCE D'ANCIEN RÉGIME

Pascal Bastien et Normand Renaud-Joly



Cette exposition fait une large part aux estampes : exposées dans les rues, à la porte des églises, sur les places et les carrefours et vendues (et criées) par les colporteurs, les estampes étaient régulièrement diffusées dans l'espace public urbain. Elle présente également des tapisseries de la Renaissance et surtout des petits dessins amateurs de spectateurs privilégiés. L'iconographie provient des Archives nationales, du Musée Carnavalet-Histoire de Paris, de la Bibliothèque nationale de France, du Musée du Louvre et des Archives communales de Lille.

LA RÉVOLUTION À LA POURSUITE DU CRIME ! LE JUSTICIAIRE DEVANT LES TRIBUNAUX CRIMINELS DE PARIS (1790-1792)

Archives nationales

Cette exposition reprend en partie celle qui a été présentée aux Archives nationales à Paris, hôtel de Soubise, du 18 novembre 2009 au 15 février 2010. Elle consiste en une sélection de pièces extraites des fonds des Archives nationales. Elle donne à voir une délinquance ordinaire rejetée dans l'ombre par les journées révolutionnaires et les procès politiques.



PLUMES DE GREFFIERS. LA LETTRE ET L'IMAGE DANS LES ARCHIVES DU PARLEMENT DE PARIS

Monique Morgat-Bonnet



Conservés aux Archives nationales, les registres du Parlement de Paris témoignent de notre histoire juridique et judiciaire. Du Moyen Âge au début du xvi^e siècle, les greffiers chargés de la transcription des arrêts ont agrémenté leurs écrits d'initiales et de lettrines ornées. Cette exposition présente une sélection de croquis et de dessins figurant en marge des registres du conseil.

HISTOIRE DES PRISONS DE PARIS DE LA BASTILLE À FRESNES

Christian Carlier, Catherine Prade
et Marc Renneville

Cette exposition a été conçue en complément de celle présentée au Musée Carnavalet-Histoire de Paris du 10 février au 4 juillet 2010, *L'impossible photographie, prisons parisiennes (1851-2010)*. Elle présente les prisons parisiennes détruites ou construites au XIX^e siècle. L'iconographie provient de la collection privée Philippe Zoummeroff, du Musée Carnavalet-Histoire de Paris, du Musée de l'Histoire vivante de Montreuil, du Musée d'Orsay et de la Direction de l'administration pénitentiaire.





LA MAISON D'ARRÊT DE LA SANTÉ : UNE PRISON DANS PARIS

Caroline Soppelsa

Cette exposition virtuelle retrace l'histoire de la dernière prison située dans Paris intra-muros, de sa création en 1867 à nos jours. Réalisée dans le cadre de l'ouverture de l'établissement au public lors des Journées européennes du patrimoine 2014, elle repose sur une étude historique de

l'établissement commanditée par l'Agence pour l'immobilier de la justice. Son iconographie provient de la Direction de l'administration pénitentiaire, de la Parisienne de Photographie, de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, de la Bibliothèque nationale de France et du Service de la mémoire et des affaires culturelles de la Préfecture de police.

LES PRISONS DE GUILLAUME APOLLINAIRE

Franck Balandier



Du 7 au 11 septembre 1911, Guillaume Apollinaire a été incarcéré à la prison de la Santé. À partir des textes du poète, Franck Balandier présente ici les résultats d'une enquête qui renseigne autant le chercheur que le curieux sur ses conditions d'incarcération. L'iconographie provient du Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, de la Bibliothèque des Musées Nationaux, du Musée Picasso, de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris/Franck Balandier et de la Direction de l'administration pénitentiaire.

HISTOIRE DES PRISONS DE LILLE

sous la direction de Christian Carlier



Cette exposition présente l'histoire des prisons de Lille, de l'abbaye à nos jours. Elle est accompagnée d'un dossier composé d'une chronologie des prisons de Lille et d'une série d'articles publiés initialement dans l'ouvrage *Histoire des prisons de Loos*, édité par la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille à l'occasion du centenaire de la maison d'arrêt (2006). L'iconographie provient des Archives départementales du Nord, de l'Association du Centre de mémoire de la prison abbaye de Loos et de la Direction de l'administration pénitentiaire.

EYSSES : UNE PRISON DANS LA RÉSISTANCE 1940-1944

Corinne Jaladieu

Auteure de *La prison politique sous Vichy. L'exemple des centrales d'Eysses et de Rennes* (L'Harmattan, 2007), Corinne Jaladieu propose une exposition riche en documents inédits pour relater dans le détail l'histoire du bataillon d'Eysses. L'iconographie provient du Musée national de la Résistance (fonds de l'Association pour la mémoire des patriotes résistants d'Eysses) et de la Direction de l'administration pénitentiaire.



PRISON DE BREST. UN PORTRAIT DE PONTANIOU, ENTRE OMBRES ET LUMIÈRES

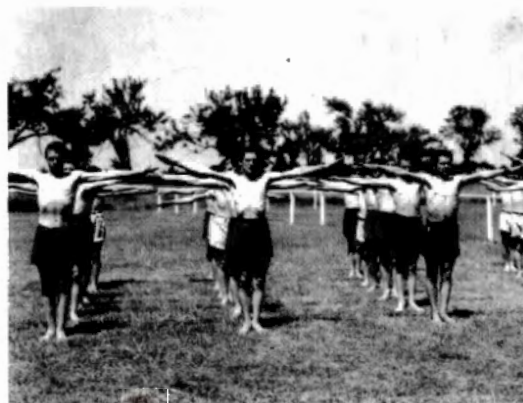
Audrey Higelin-Fusté et Étienne Valois



Cette exposition ne propose pas une approche historique de la prison de Pontaniou. Il s'agit plutôt d'une évocation du lieu, aujourd'hui abandonné. Les textes de cette exposition ont été rédigés par Audrey Higelin-Fusté et les vues ont été réalisées par Étienne Valois, photographe brestois.

SAINT-HILAIRE. COLONIE PÉNITENTIAIRE (1930-1960)

Élise Yvorel



Avant d'être un complexe comprenant un golf 18 trous, un hôtel cottage et des locations de villas, le domaine de Saint-Hilaire fut pendant plus d'un siècle un lieu de punition, d'observation et de redressement pour mineurs. L'exposition propose un parcours en images, des années 1930 aux années 1960, à partir des fonds iconographiques de l'École nationale de Protection judiciaire de la Jeunesse.

LE CAMP DE LA RELÉGATION DE SAINT-JEAN-DU-MARONI

Daniel Gimenez et Jean-Lucien Sanchez

Le camp de la relégation de Saint-Jean-du-Maroni a accueilli de 1887 à 1943 les condamnés à la relégation en Guyane française. En partenariat avec l'Association Meki Wi Libi Na Wan qui œuvre à la mise en valeur de ce pénitencier, cette exposition virtuelle s'appuie sur une étude du camp de la relégation commanditée par le Service patrimoine de la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni en collaboration avec la Direction des Affaires culturelles de Guyane. L'iconographie provient des Archives nationales d'outre-mer et de Jean-Lucien Sanchez.



LES ARTISTES DU BAGNE. CHEFS-D'ŒUVRE DE LA DÉBROUILLE 1748-1953

Hélène Bourilhon et Julien Gomez-Estienne

Cette exposition a été présentée au Musée Balaguier de La Seyne-sur-Mer du 27 mars 2010 au 18 septembre 2011. Elle offre une vue d'ensemble particulièrement riche et variée de la production artistique issue des bagnes français (Toulon, Nouvelle-Calédonie et Guyane française) et s'appuie sur le catalogue de l'exposition *Les artistes du bagne. Chefs-d'œuvre de la débrouille 1748-1953*, Musée Balaguier, 2010. L'iconographie provient du

Musée Balaguier de La Seyne-sur-Mer, du Musée des Beaux-Arts de Chartres, du Musée Ernest Cognacq de Saint-Martin-de-Ré et de collections privées.



LE BAGNE EN RELIEF

Pierre-Jérôme Jehel et Franck Sénateur



Cette exposition présente un ensemble rare de photographies du bagne issues de vues stéréoscopiques réalisées par un agent de l'administration pénitentiaire qui vécut en Guyane française entre 1897 à 1906. Elle se décline en deux versions : une version en vues anaglyphes qui nécessite l'usage de lunettes 3D et une version classique en vision 2D. L'iconographie provient de la collection privée Franck Sénateur (Association Fatalitas).

NOUVELLE-CALÉDONIE. LE BAGNE OUBLIÉ

Marinette Delané, Julien Gomez-Estienne et Franck Sénateur

Cette exposition a été présentée au Musée Balaguier de La Seyne-sur-Mer du 24 novembre 2012 au 15 septembre 2013.

Elle présente l'histoire du bagne de Nouvelle-Calédonie de 1863 à 1931 et s'appuie sur le catalogue de l'exposition *Nouvelle-Calédonie : Le bagne oublié*, Éditions de l'Amandier, 2012. L'iconographie provient du Musée Balaguier de La Seyne-sur-Mer, des Archives nationales d'outre-mer, des Archives territoriales de la Nouvelle-Calédonie et de collections privées.



LES BAGNES AUSTRALIENS

Jean-Lucien Sanchez



Cette exposition présente sept pénitenciers australiens qui ont constitué une partie significative de l'archipel du bagne britannique du XVIII^e au XIX^e siècle.

L'iconographie provient du Tasmanian Archives and Heritage Office et de Jean-Lucien Sanchez.

FICHÉS ? PHOTOGRAPHIE ET IDENTIFICATION DU SECOND EMPIRE AUX ANNÉES 60

Archives Nationales

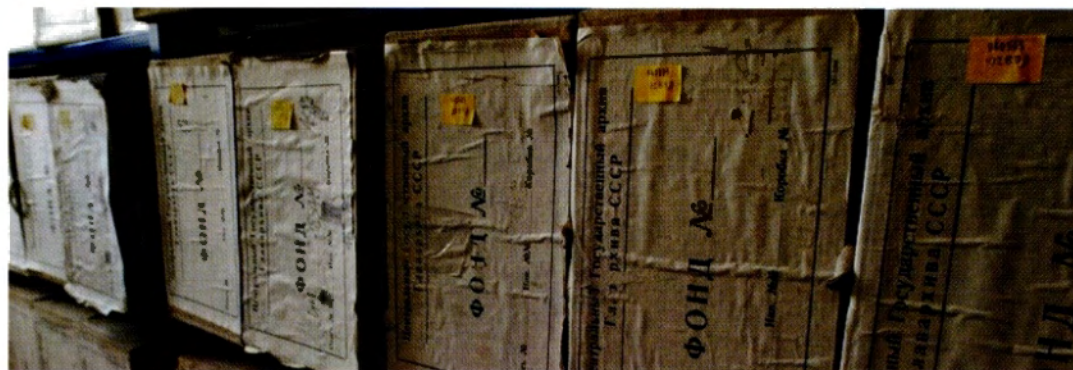
Cette exposition reprend en partie celle organisée aux Archives nationales, hôtel de Soubise, du 27 septembre au 26 décembre 2011. Elle présente les exemples les plus significatifs des procédés d'identification à l'aide de la photographie, du milieu du XIX^e siècle jusqu'à la guerre d'Algérie. L'iconographie provient des Archives nationales, du Service de la mémoire et des affaires culturelles de la Préfecture de police, de l'École nationale supérieure de police, des Archives nationales d'outre-mer, du Centre des archives diplomatiques, des Archives nationales du monde du travail, des Archives de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, de la collection privée Jean Mairet et d'Archives départementales.

64 780 *M. Tournon*

Age	19.8	Stat	27.8	N° de ci	5	Age de	36
Le	16.8	Mètres	11.8	Année	22.8	Année	18
Org	6.7	Année	3.3	Année	17	Année	17
no	35.2	Année	17.3	Année		Année	



Année	1864	Stat	1.75	Année	1864	Année	1864
Année	1864	Année	1864	Année	1864	Année	1864
Année	1864	Année	1864	Année	1864	Année	1864
Année	1864	Année	1864	Année	1864	Année	1864



L'ACCUSÉ ET SA MISE EN IMAGE SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

Patricia Bass

Cette exposition permet d'appréhender l'accusé tel que la presse populaire le présentait à la charnière du XIX^e et du XX^e siècle, à travers des illustrations qui révolutionnent la perception du criminel. Elle est disponible en version anglaise.

L'iconographie de cette exposition provient de la Bibliothèque nationale de France et porte sur trois affaires criminelles : Gouffé, Vidal et Redureau.



ALPHONSE BERTILLON ET L'IDENTIFICATION DES PERSONNES (1880-1914)

Pierre Piazza

Cette exposition, disponible également en version anglaise, offre un panorama complet sur Alphonse Bertillon.

Considéré tour à tour comme le fondateur de l'anthropométrie, de la photographie signalétique, de la dactyloscopie ou de la criminalistique, il est une des figures centrales de l'histoire de la police scientifique.



LES « VRAIS » TONTONS FLINGUEURS

Jean-Claude Vimont avec la complicité de Marc Renneville



« Les Tontons flingueurs » et « Les Barbouzes » font de nos jours référence à des films éponymes bien ancrés dans l'imaginaire collectif.

Les « vrais » tontons flingueurs s'appelaient Pierre Loutrel dit « Pierrot le Fou », Jo Attia dit « Jo le Moko » (en référence au film de Julien Duvivier), Abel Danos dit « le Mammouth », Émile Buisson, René la Canne, etc. Cette exposition est basée pour l'essentiel sur des documents issus de la collection privée Philippe Zoummeroff.



LA MÉMOIRE DES MURS

sous la coordination de Jean-Claude Vimont



Cette exposition – ouverte à de nouvelles contributions – présente des graffitis réalisés par des détenus issus de prisons, de prisons politiques et militaires, de colonies pénitentiaires, de bagnes et de camps d'internement.

Sept établissements sont actuellement visibles : le château de Gaillon, la colonie pénitentiaire des Douaires, la Caserne Chanzy de Bergerac, le camp de Drancy, le fort de Romainville, la maison centrale de Clairvaux et le château d'If.





LES VISITES VIRTUELLES DE LIEUX DE JUSTICE

Ces visites présentent des vidéos, des photographies, des plans et des historiques permettant au public de découvrir un patrimoine particulièrement insolite et méconnu.



LA MAISON D'ARRÊT DU HAVRE

*Jean Ariaud, Christine Dole-Louveau de la Guigneraye, Annie Mercier,
Marc Renneville, Sophie Victorien et Jean-Claude Vimont*



Inaugurée en 1860, la maison d'arrêt du Havre présentait la grande originalité de disposer de dortoirs et de cellules pour accueillir ses prisonniers. Cet établissement a été fermé en 2010 et détruit en 2012. Une visite complète de « la cave au grenier » est désormais possible.

LA MAISON D'ARRÊT DE PARIS LA SANTÉ

*Marc Montméat, Marc Renneville, Arnaud Sanchez,
Jean-Lucien Sanchez, Sophie Victorien et Jean-Claude Vimont*



Ouverte en 1867, la maison d'arrêt de Paris la Santé représentait au moment de son inauguration une véritable innovation en matière d'architecture pénitentiaire. Dernière prison située dans Paris intra-muros, il s'agit d'un établissement mythique dont l'histoire a inspiré tout un imaginaire. La prison a exceptionnellement ouvert ses portes au public dans le cadre des Journées européennes du patrimoine 2014, avant de les refermer pour une longue période de travaux de réhabilitation.



MAISON
D'ARRET DE JUSTICE
ET DE
CORRECTION

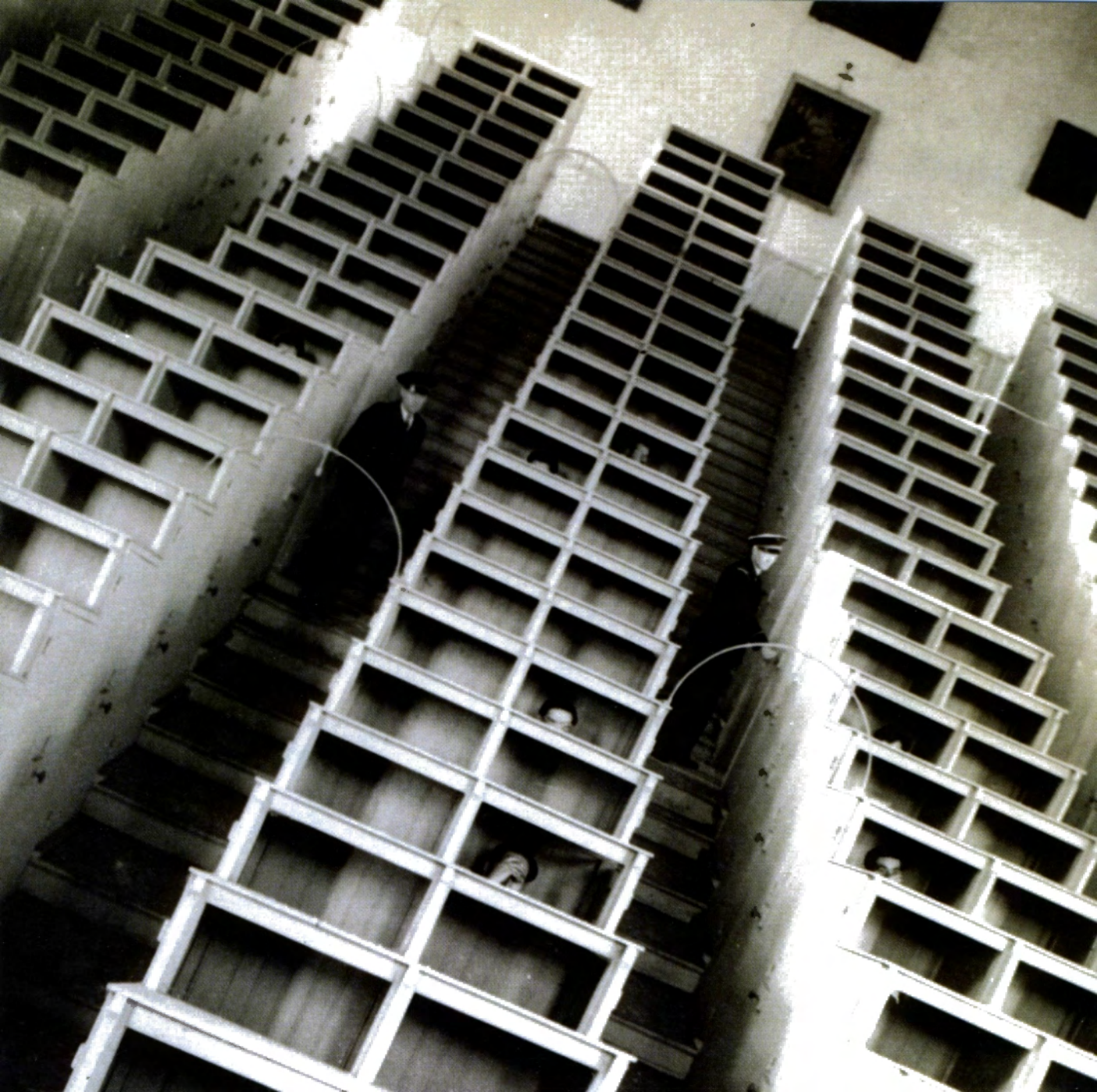


LA MAISON D'ARRÊT DE CHARTRES

Marc Renneville, Arnaud Sanchez et Sophie Victorien

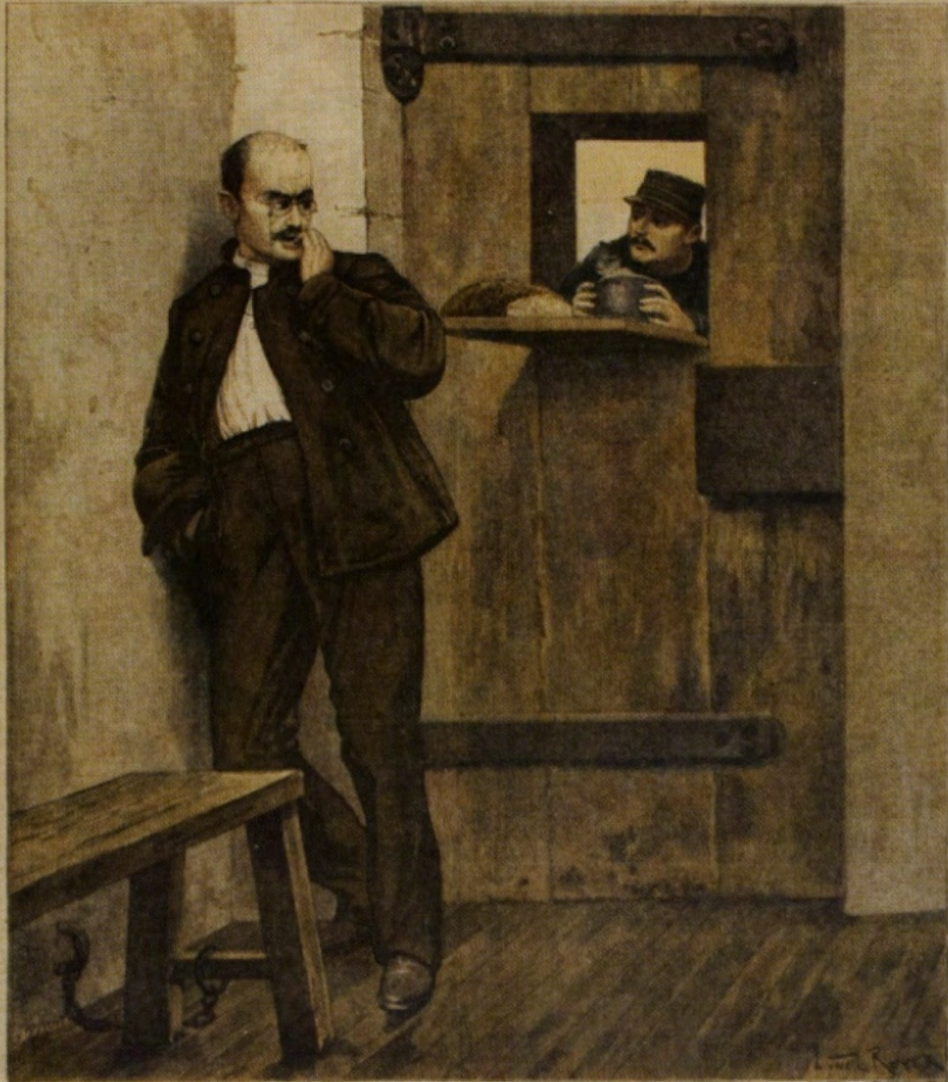


Ancien couvent des Carmélites, la maison d'arrêt de Chartres date du xvii^e siècle et a été officiellement mise en service en 1793. Située au cœur de la vieille ville de Chartres, elle a définitivement fermé ses portes en 2014.



LES COLLECTIONS

Les collections du musée sont issues d'un partenariat avec le Centre de ressources historiques pour l'histoire des crimes et des peines de l'École nationale d'administration pénitentiaire, la médiathèque de l'École nationale de Protection judiciaire de la Jeunesse et la BU-Santé. La bibliothèque numérique accueille également des fonds privés numérisés dont les collections Philippe Zoummeroff, Michel Roger et Louis Roure.



ALFRED DREYFUS DANS SA PRISON

LA COLLECTION PHILIPPE ZOUMMEROFF



La collection privée Philippe Zoummeroff donne libre accès à un ensemble exceptionnel de plus de 6 000 images allant du ^{xvi}e au ^{xx}e siècle (pièces d'archives et imprimés rares, gravures, manuscrits inédits, correspondances, affiches, plaintes, photographies, etc.) et à une centaine d'entretiens vidéos relatifs à la justice et à son histoire.



LES COLLECTIONS MICHEL ROGER ET LOUIS ROURE

Ces deux collections privées offrent un ensemble de vues de cartes postales d'époque du bagne. Elles présentent un large spectre couvrant les embarquements de bagnards à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, les traversées à bord de différents transporteurs et un florilège exhaustif des pénitenciers guyanais.



POUR ALLER PLUS LOIN : LA PLATEFORME CRIMINOCORPUS

BIBLIOGRAPHIE

Cette rubrique propose une Bibliographie sur l'histoire de la justice française (1789-2011), un Guide des archives judiciaires et pénitentiaires (1800-1958) et un Annuaire des historiens de la justice. Ces trois instruments de recherche ont été réalisés par Jean-Claude Farcy.

CHRONOLOGIES

Criminocorpus propose dans cette rubrique des chronologies thématiques liées à des textes de lois.

LÉGISLATION

La rubrique Législation comprend des corpus de textes permettant d'étudier l'évolution de l'Ordonnance du 2 février 1945 relative à la justice des mineurs ainsi que toutes les versions du Code civil de 1804 à 2004. Elle comprend les textes cités dans les chronologies. Une recherche sur les textes de loi peut aussi être effectuée dans les collections de la Bibliothèque (Code des prisons, Rapports annuels de l'Éducation surveillée, Rapports annuels de l'administration pénitentiaire).

STATISTIQUES

La rubrique Statistiques offre la consultation en ligne de la base de données de référence sur les statistiques criminelles de la France, réalisée par le CESDIP (DAVIDO. 1831-1981. Séries générales). Elle comprend également d'autres bases de données de recherche (les transportés de 1848, les relégués au camp de Saint-Jean-du-Maroni, etc.). Elle accueillera des données sur la statistique pénitentiaire française du xx^e siècle.

CRIMINOCORPUS, LE PORTAIL :
criminocorpus.org

CRIMINOCORPUS, REVUE HYPERMEDIA :
criminocorpus.revues.org

CRIMINOCORPUS, CARNET DE L'HISTOIRE DE LA JUSTICE, DES CRIMES ET DES PEINES :
criminocorpus.hypotheses.org

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce catalogue a été assurée par Alizée Amuat, Audrey Manzano et Julia Trichard, étudiantes en BTS Communication et Industries Graphiques à Gobelins, l'école de l'image. Nous tenons à les remercier ainsi que Joris Ferlet et Franck Sénateur.

CONTACT :
redaction.criminocorpus@gmail.com

RÉDACTION :
Marc Renneville, Jean-Lucien Sanchez et Sophie Victorien

ILLUSTRATIONS :
Tous les documents utilisés pour la réalisation de ce catalogue sont en ligne sur Criminocorpus avec légende et indication de leur provenance.

Ce projet a été réalisé dans le cadre de leur projet de fin d'études par des apprentis de BTS Communication et industries graphiques, option Étude et réalisation de produits graphiques, à Gobelins, l'école de l'image.

MISE EN PAGE ET PHOTOGRAVURE :
Alizée Amuat, Audrey Manzano et Julia Trichard

IMPRESSION :
Gobelins, l'école de l'image

ISBN : 979-10-93207-09-4